

Moteur de recherche : les modifications d'Android en question

Après avoir été [condamné](#) à 1,7 milliard de dollars pour infractions à la législation antitrust en lien avec son service AdSense, c'est au sujet de l'intégration des moteurs de recherche de ses concurrents sur Android que Google est dans la ligne de mire de ses concurrents en Europe.

En début de semaine, pour atténuer le courroux de la commission européenne, le géant de l'internet avait annoncé d'importantes modifications dans [son OS](#) pour mobile. Elles devaient permettre aux utilisateurs européens de changer plus facilement de moteur de recherche et de navigateur.

Une première amende de 4,34 milliards d'euros

Or Seznam, le moteur de recherche tchèque qui dispose dans son pays autour de 16 % de parts de marché, empresse Google à délivrer plus d'informations sur les modification réalisées.

Il estime que [le communiqué de Google](#) manque de précisions et chaque jour fait une différence pour Seznam qui continuerait à perdre des utilisateurs.

Il y a trois ans, le Tchèque avec présenté ses griefs à l'encontre de Google auprès de la Commission européenne. Le moteur de recherche avait ensuite rejoint la plainte du groupe FairSearch à l'encontre d'Android.

Cette requête avait abouti à faire condamner Google à [une amende de 4,34 milliards €](#) pour avoir imposé depuis 2011 des restrictions illégales à l'utilisation d'Android, son système d'exploitation (OS) mobile, aux fabricants de terminaux et aux opérateurs. Des pratiques qui lui ont permis de conforter la position dominante de son moteur de recherche, selon la Commission.

La Commission avait condamné plus particulièrement trois pratiques « illégales » :

- la vente liée des applications de recherche (Google Search) et de navigation de la firme (Chrome). En exigeant des fabricants leur préinstallation. Celle-ci conditionnant l'octroi de la licence d'usage pour son kiosque d'applications en ligne Play Store ;
- les paiements accordés à certains grands fabricants et opérateurs de réseaux mobiles subordonnés à la préinstallation exclusive de Google Search (entre 2011 et 2014) ;
- l'obstruction au développement et à la distribution de systèmes d'exploitation Android dérivés (des « forks » d'Android. Un système lui-même basé sur le noyau Linux).